

**Ouverture d'une procédure d'examen
de l'opération de concentration
Presse Publications SR SA/Imprimerie Corbaz SA**

(art. 32 et 33 de la loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence;
RS 251)

Le 24 mai 2002, la Commission de la concurrence a reçu une notification complète relative à un projet de concentration entre Presse Publications SR SA/Imprimerie Corbaz SA. Presse Publications SR SA (Lausanne) envisage d'acquérir le contrôle de l'Imprimerie Corbaz SA (Montreux).

Ces entreprises sont entre autres actives dans les domaines suivants:

- Presse Publications SR SA est la filiale suisse du groupe de presse Edipresse actif principalement dans le domaine des médias écrits ainsi que dans celui des services (imprimeries, distribution de journaux). Presse Publications SR SA édite en particulier plusieurs quotidiens en Suisse romande (24 Heures, Le Matin, La Tribune de Genève).
- L'Imprimerie Corbaz SA édite les quotidiens La Presse Riviera Chablais et La Presse Nord Vaudois. Elle exploite en outre une imprimerie.

Toutes les entreprises et les tiers intéressés peuvent prendre position sur cette opération auprès du secrétariat de la Commission de la concurrence.

La prise de position, qui doit être présentée sous forme écrite, doit être remise au Secrétariat de la Commission de la concurrence *au plus tard 15 jours* après la date de la présente publication. Vous pouvez joindre le secrétariat par fax (031 322 20 53) ou par poste, avec la mention de l'opération de concentration concernée, à l'adresse suivante: Secrétariat de la Commission de la concurrence, Effingerstrasse 27, 3003 Berne.

Selon l'art. 43, al. 4, de la loi sur les cartels (LCart), seules les entreprises participantes ont qualité de parties.

2 juillet 2002

Secrétariat de la Commission de la concurrence